

AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS



**Déclaration des transactions**

**Dispense prévue à l'article 315-48 II 2° du  
règlement général de l'AMF**

**Liste des candidats au statut de système  
de déclaration autorisé par l'AMF**

**Liste arrêtée au 15 octobre 2007**

### **Dispense de déclaration – Systèmes de déclaration autorisés par l'AMF**

Le 2° du II de l'article 315-48 du règlement général de l'AMF en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007 prévoit que les entités mentionnées au I de l'article 315-46 sont dispensées de déclarer à l'AMF les transactions qu'elles ont effectuées lorsque la déclaration est transmise à l'AMF par un système de confrontation des ordres ou de déclaration satisfaisant aux critères définis dans une instruction de l'AMF.

Le tableau ci-dessous précise l'identité des entités ayant déposé leur candidature auprès de l'AMF ainsi que le statut actuel de leur candidature en vue d'être autorisées à déclarer à l'AMF les transactions réalisées par des prestataires de services d'investissement (PSI) agréés en France et les succursales de PSI européens établies en France.

Le processus d'autorisation d'un système de déclaration est composé de deux étapes :

- Etape 1 : examen sur dossier ;
- Etape 2 : tests techniques et fonctionnels.

Il est précisé que les systèmes candidats ayant déjà obtenu une autorisation auprès d'une autre autorité compétente pourront bénéficier d'une procédure allégée pour la première étape, conformément aux recommandations formulées en la matière par le CESR (document CESR 07-301).

Les statuts possibles sont donc les suivants :

- Etape 1 en cours
- Etape 1 validée
- Etape 2 en cours
- Etape 2 validée
- Autorisation accordée

Pour toute précision, l'AMF vous invite à prendre contact directement avec l'entité candidate à l'autorisation ou autorisée.

<b>Société</b>	<b>Système</b>	<b>Contact</b>	<b>Statut</b>
Deutsche Boerse	TRICE	Personne à contacter : Rolf Poetz Email : <a href="mailto:Rolf.Poetz@deutsche-boerse.com">Rolf.Poetz@deutsche-boerse.com</a>  Code BIC : XDWZDEF1XXX	Etapes 1 & 2 en cours <sup>1</sup>
ICMA Group	TRAX2	Personne à contacter : Brian Eyles Email: <a href="mailto:brian.eyles@icmagroup.org">brian.eyles@icmagroup.org</a>  Code BIC : ICMCGB21XXX	Etapes 1 & 2 en cours <sup>2</sup>
NYSE Euronext	Euronext Transaction Reporting Service	Personne à contacter : Votre Account Manager Email : <a href="mailto:MiFID@euronext.com">MiFID@euronext.com</a>  Code BIC : XPARFRPPXXX	Etapes 1 & 2 en cours

<sup>1</sup> Système déjà autorisé par la BAFIN

<sup>2</sup> Système déjà autorisé par la FSA